

## **ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 81/2018**

### PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Soufflenheim,

VU les articles L 2542-1 (dispositions applicables en Alsace et en Moselle) et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R-225 et suivants du Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise ARTERE en date du 30 août 2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toute mesure utile pour assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors du raccordement d'eau potable à l'angle de la rue de la Montée et de la rue des Lapins.

### **ARRETE :**

**Art.1 :** Afin de permettre à l'entreprise **ARTERE** d'intervenir pour le compte du SDEA lors du raccordement d'eau potable à l'angle de la rue de la Montée et de la rue des Lapins, **la circulation sera alternée par feux tricolores. Les feux tricolores existants à l'intersection de la rue de la rue de la Montée et de la rue de Haguenau seront mis au clignotant au vue de la proximité de l'alternat mis en place, du 11 au 16 septembre 2018 inclus.**

Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée.

**Art.2 :** L'entreprise ARTERE sera responsable de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Art.3 :** Toute infraction au présent arrêté sera déférée au Tribunal compétent conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art.4 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié et inséré au recueil des actes administratifs de la Mairie.

**Art.5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois après sa publication.

**Art.6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Juge du Tribunal d'Instance - Haguenau
- M. le Directeur du Centre Technique du Conseil Départemental
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie – Soufflenheim
- M. le Commandant du Peloton Autoroutier de Soufflenheim
- Mme la Policière Municipale
- SAMU - Strasbourg
- SDIS – Schweighouse-sur-Moder
- L'entreprise ARTERE - Brumath

Soufflenheim, le 30 août 2018

Le Maire,  
Camille SCHEYDECKER :

